

# AIDE EXTERIEURE AU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU CAMEROUN : ESSAI D'ETUDE COMPARATIVE ENTRE L'AIDE BILATERALE ET L'AIDE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (1960-2009)

**Dr Thierry Martin FOUTEM**

*Université de Dschang-Cameroun*

*Département d'Histoire et Archéologie, FLSH, Historien des Relations Internationales, Secrétaire Général du Groupe de Recherche en Sciences Sociales des Etudiants Doctorants du Cameroun (GRSS-EDC), tel : (237)675153493/655662983*

*tmfoutem@gmail.com*

**Kelly Junie DZODA TSOPZEU, Doctorante**

*Université de Dschang-Cameroun*

*Monitrice associée aux enseignements, Département des Lettres Etrangères Appliquées, FLSH, Doctorante en italianistique.*

*kellydzoda@gmail.com, tel : (237)679917112/697385680*

## Résumé

*Le Cameroun accède à l'indépendance en 1960, devenant désormais un acteur soumis au Droit international et capable de signer des accords bilatéraux avec des Etats susceptibles de lui apporter des aides pour son développement socioéconomique. L'aide bilatérale reçue a eu des retombées majeures dans le domaine macro-économique, mais a souffert d'une centralisation au sommet des gouvernements d'Etats pourvoyeurs et celui du Cameroun bénéficiaire. Avec la crise de la dette et l'ajustement structurel, la libéralisation est imposée au Cameroun par le FMI et la Banque Mondiale, favorisant l'installation au Cameroun d'associations étrangères mobilisant une aide dite plus efficace, car destinée directement aux populations locales. Dès lors, quelle comparaison d'efficacité peut-on établir entre l'aide d'Etats étrangers et celle d'Organisations de la Société Civile étrangère au développement du Cameroun ? La méthode d'investigation a permis de collecter et analyser des données recoupées sur les réalisations socioéconomiques de ces deux acteurs au Cameroun. Il en résulte que les aides bilatérales au Cameroun sont importantes quantitativement et couvrent davantage le secteur macroéconomique avec les infrastructures routières, portuaires, l'industrialisation et l'agriculture. L'aide d'associations étrangères est plus modeste en quantité, destinée davantage au développement humain pour l'éducation, la santé et la prise en charge des personnes vulnérables au niveau local.*

**Mots-clés :** *Cameroun, aide extérieure au développement, coopération inter-étatique, Société civile internationale, néo-impérialisme.*

## Abstract

*Cameroon gained independence in 1960, now becoming an actor subject to international law and capable of signing bilateral agreements with States likely to provide it with aid for its socio-economic development. The bilateral aid received has had major realizations in the macroeconomic field, but has suffered from centralization at the top of the governments of donor States and that of recipient Cameroon. With the debt crisis and structural adjustment, liberalization is imposed on Cameroon by the IMF and the World Bank, favoring the establishment in Cameroon of foreign associations mobilizing aid said to be more effective, because it is intended directly for local populations. Therefore, what efficiency comparison can we establish between the aid of foreign States and that of foreign civil society organizations in the development of Cameroon? The investigation method made it possible to collect and analyze cross-checked data on the socioeconomic achievements of these two actors in Cameroon. As a result, bilateral aid to Cameroon is quantitatively significant and covers more of the macroeconomic sector with road, port, industrialization and agriculture infrastructure. Aid from foreign associations is modest in quantity, intended more for human development for education, health and care for vulnerable persons.*

**Keywords:** *Cameroon, external development aid, inter-State cooperation, international civil society, neo-imperialism.*

## Introduction

L'accession du Cameroun à l'indépendance en 1960 lui ouvre de nouvelles perspectives pour sa vie internationale. L'indépendance lui conférait en effet le statut d'acteur des Relations internationales (Ndam Njoya, 1976), soumis aux règles qui régissent les rapports entre les États, notamment dans la coopération pour le développement. C'est à partir de ce moment que le Cameroun se lança dans la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux de coopération, dont l'un des objectifs était de recevoir d'eux des aides au développement pour son décollage socioéconomique. Cette nécessité se justifiait par des défis multiples qu'il héritait de la colonisation. Les aides bilatérales reçues eurent des retombées pour la construction des routes, des écoles, l'industrialisation et le financement agricole, mais ont souffert d'une centralisation aux sommets des gouvernements d'États pourvoyeurs et celui du Cameroun bénéficiaire. Avec la crise de la dette de la décennie 1980, le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, imposent au gouvernement de libéraliser le champ de développement socioéconomique pour juguler la crise. Les ONG et autres Organisations de la société civile (OSC) étrangères s'installent alors au Cameroun à partir de 1990 avec la promulgation

des lois sur les libertés d'associations, et s'engagent dans la construction d'écoles, des hôpitaux et la prise en charge des personnes vulnérables pour un développement humain local (Abega, 1999). Leurs aides sont dites plus efficaces car elles accompagnent les projets initiés par les bénéficiaires.

Cet article a pour objectif d'analyser l'aide des Etats étrangers au Cameroun, comparativement à celles d'Organisations de la Société Civile étrangère (OSC) en matière d'appui au développement socioéconomique. Elle aborde la question centrale suivante : Quelle analyse comparative d'efficacité peut-on établir entre les appuis extérieurs au développement reçus par le Cameroun de ses partenaires étatiques et ceux des organisations de la société civile étrangère ? La méthode d'investigation a procédé par une collecte documentaire sur les modes opératoires de ces deux formes d'aide au Cameroun. La théorie transnationale des Relations internationales a aidé à analyser le rôle des acteurs transnationaux dont les OSC par rapport aux aides bilatérales d'Etats étrangers. Le comparatisme est mis en exergue pour saisir les points de convergence et de différence de ces deux formes d'aide pour en dégager leurs efficacités. L'encrage disciplinaire est l'histoire, qui permet de saisir l'évolution diachronique des aides de ces partenaires au Cameroun. Le cadre chronologique va de 1960 avec l'indépendance du Cameroun, à 2009 avec le lancement de son ambitieux projet d'émergence qui attend beaucoup de l'aide étrangère pour se concrétiser. La structure d'analyse porte sur les défis de développement du Cameroun indépendant et le besoin de l'aide extérieure au développement (1), l'analyse comparative des aides bilatérale et de la société civile étrangère au développement socioéconomique du Cameroun (2) et enfin, les aspects controversés de l'aide étrangère étatique et de la société civile étrangère au développement du Cameroun (3).

## **1. Les défis de développement du Cameroun indépendant et le besoin d'aide extérieure au développement dans leur solution**

Le Cameroun qui accède à l'indépendance en 1960 sort d'une longue période coloniale pendant laquelle son économie a été déstabilisée par ses puissances tutélaires. Cet héritage colonial infesté érige des difficultés importantes contre son décollage. Ces difficultés sont analysées ici au domaine socioéconomique, pour en saisir l'influence sur

l'engagement du Cameroun dans la coopération étrangère à la recherche d'aide pour les résoudre.

### ***1.1. Une étude critique des difficultés socioéconomiques du Cameroun à son accession à l'indépendance***

Les obstacles au développement du Cameroun indépendant étaient multiples. Au plan économique, il y avait en priorité une économie extractive, qui souffrait d'une absence de modernisation. François Bayart (1989) fait observer en effet que l'économie du Cameroun indépendant était centrée sur l'exploitation des matières premières forestières comme le bois ; minières comme le fer, l'étain, le rutile ; agricoles comme le café, le coton, le cacao, l'hévéa et la banana. Malheureusement, ces produits étaient commercialisés à l'état brut aux partenaires bilatéraux commerciaux comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France en Europe, le Japon et la Chine en Asie, le Canada et les Etats-Unis en Amérique. Du fait du caractère extractif de cette économie, le Produit national brut (PNB) du Cameroun a perdu en moyenne près de 30% (Bonda, 2007) de sa valeur en bénéfice. Ce bénéfice profitait plutôt aux pays développés qui achetaient ces produits, les transformaient et les revendaient chers au Cameroun en retour (Foutem, 2016). Laurent Zang (1978) corrobore dans ce sens que pour cause de la domination de l'extraction dans son économie, le Cameroun se retrouvait avec une balance commerciale déficitaire à la fin de la décennie 1960. L'auteur indique que le Cameroun exportait certes une quantité importante de marchandises estimées à 659.432.564 tonnes par an, mais qui ne lui rapportaient pas un revenu important. Cependant, les investissements dans les importations des produits d'équipement revenaient plus chers à l'Etat en retour, d'où une balance commerciale déficitaire. L'Etat du Cameroun était alors incapable d'engager des investissements dans la construction des industries, routes et ports, qui sont à la base de tout décollage durable selon Walt Rostow (Sinkam, 1999).

Pour ce qui est de l'industrialisation, les difficultés que le Cameroun rencontre dans ce secteur sont encore plus importantes. L'industrialisation est certes un secteur important dans le décollage de toute jeune nation, mais exige des moyens financiers importants pour se concrétiser. L'industrialisation nécessite en effet des moyens financiers dans la prospection, l'installation des équipements en machines, la main d'œuvre et la maintenance entre autres. Le Cameroun indépendant

étant un Etat en difficultés financières ne put remplir ces conditions (Takougang et Krieger, 1998). En outre, il recourut aux emprunts pour quelques installations industrielles dont la *Cameroon Development Corporation* (CDC), la Société de développement de coton (Sodecoton) ou encore la Société camerounaise de palmeraie (Socapalm). Ces emprunts créèrent paradoxalement un autre problème, l'endettement de l'Etat. Ambroise Béhalal (1997) indique en effet qu'en 1971, la dette extérieure du Cameroun était déjà évaluée à 6879 milliards de FCFA. Plus difficile encore, il est à constater que la plupart de ces industries étaient du secteur agricole et quelques unes enregistrées dans le secteur de la métallurgie à l'instar d'Aluminium du Cameroun (Alucam), ne réussissaient pas à impacter l'économie du pays pour un décollage conséquent. La balance commerciale du Cameroun était alors déficitaire dès 1970, avec une économie extravertie et conditionnée par des fluctuations imposées par des grandes puissances sur le marché mondial.

Pour l'agriculture, le Cameroun indépendant est confronté à un secteur agricole dominé par des techniques archaïques : l'extensivité et son caractère familial. Selon Fark Gruningner (1995), près de 85% de la population camerounaise était concentrée dans l'agriculture en 1970, mais la pratiquaient avec des méthodes recourant à la houe, machette, techniques sur brûlis et sans fertilisants. En dehors de quelques plantations étatiques dont la CDC, les autres plantations étaient tenues par des multinationales étrangères dont le groupe Bolloré (Djonko Dongmo et al., 2020). Pour cette raison, bien que concentrant la majorité de la population, l'agriculture camerounaise ne pesa pas solidement de son poids dans le PNB du pays. Khan Buh (2009) soulève à cet effet que malgré l'adoption de la planification, l'agriculture contribuait pour moins de 40% dans le PNB du Cameroun en fin d'année 1985.

A ces difficultés, s'ajoutaient d'autres relevables au domaine social. Le Cameroun indépendant dès 1960 souffre sur ce plan d'un système éducatif inadéquat aux réalités camerounaises. Le système éducatif en place dans la décennie 1960 est une continuité de celui hérité de la colonisation (Abega, 1999). On observe en effet sur ce plan, une insuffisance d'infrastructures scolaires équilibrées sur l'étendue du territoire national. A la fin du cycle primaire au village, il fallait continuer le secondaire au lycée dont les tous premiers se trouvèrent

dans les chefs-lieux de Départements (Sinkam, 1999). L'Etat ne pouvait en construire partout, faute de moyens financiers. En outre, seuls les garçons avaient ce privilège dans la mesure où de nombreux parents étaient réticents à envoyer leurs filles à l'école. Béhalal (1997) relève qu'en 1975 au Cameroun à peine 35% des filles en âge de scolarité était enregistrés dans le système éducatif camerounais, tous niveaux confondus. D'autre part l'insuffisance du personnel enseignant était un autre handicap au décollage de l'éducation au Cameroun indépendant. Abega (1999) relève en effet que jusqu'en 1975, plus de 40% d'enseignants de lycées camerounais et de l'Université de Yaoundé étaient encore des expatriés de pays partenaires bilatéraux, exprimant la difficulté du pays à prendre un relais de son système éducatif postindépendance 15 ans après son indépendance.

En outre, le système sanitaire était aussi incapable d'assurer une santé de qualité aux populations. L'équipement sanitaire du Cameroun indépendant est en fait assez faible avec moins de 200 centres de santé intégrés en 1975 (Komepule, 1998). Les raisons portaient sur l'incapacité du gouvernement de construire et équiper les hôpitaux, former les médecins et entreprendre des grands programmes de vaccination, bien que soutenu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Bien plus, le Cameroun était confronté aux premières heures de son indépendance, à un problème d'urbanisation désordonnée, à cause d'une population urbaine qui augmenta de façon vertigineuse sous l'effet de l'exode rural par lequel des jeunes arrivaient en ville pour des raisons d'éducation et de recherche d'emploi entre autres. La combinaison de ces difficultés prises en compte très tôt par le Gouvernement camerounais justifie entre autres son engagement dans la coopération bilatérale pour y trouver des solutions.

### ***1.2. Décryptage de l'engagement du Cameroun dans la coopération bilatérale comme tremplin de recherche d'aide pour résorber ses difficultés de développement***

Il faut situer l'engagement du Cameroun dans la coopération internationale bilatérale en 1960 dans une trajectoire spécifique, afin d'en saisir les contours. Le Cameroun devenu indépendant en 1960 rejoint une société internationale dans laquelle l'autarcie est difficile, voire impossible (Pokam, 2008). Les capacités économique-financières, techniques et technologiques, militaires, ainsi que les ressources naturelles et minières des Etats diffèrent d'un continent à l'autre

(Foutem, 2016). Dans cette logique, les Etats sont condamnés à coopérer, afin de s'entraider dans l'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens, but ultime de toutes actions de développement. La coopération inter-étatique promue par les théoriciens de l'idéalisme dont Thomas Woodrow Wilson contraste avec la théorie réaliste développée par des penseurs des Relations internationales dont Platon, Thomas Hobbes, Machiavel, Aron Raymond, Henry Kissinger et Hans Morgenthau, qui ont défendu que les seules relations possibles entre les Etats sont essentiellement belliqueuses (Stoissinger, 1990). Les réalistes défendent que les Etats-nations sont les seuls acteurs de droit des Relations internationales et entretiennent des rapports essentiellement tendus (Smouts et als, 2006). Ces Etats recherchent selon les réalistes, un intérêt national exprimé en termes de puissance. Mais il est intéressant de constater que la théorie réaliste a vieilli et est tombée en désuétude.

Les Etats ne possédant pas les mêmes potentialités de puissance, souffrent de différents types de problèmes de développement, dont certains peuvent aider d'autres dans la résolution. C'est dans cette logique qu'il faut situer l'engagement du Cameroun dans la coopération bilatérale. Le Cameroun se trouvant confronté aux difficultés analysées ci-dessus, tend la main vers des Etats, mais dans une approche stratégique (Bekolo-Ebe, 1993). Car il va prioritairement orienter et réchauffer une coopération en direction du Nord avec les puissances européennes et américaines. Le 13 novembre 1960, le Cameroun signe son premier accord de coopération bilatérale avec la France. Cet accord signé entre Maurice Couve et Charles René Guy Okala respectivement ministres français et camerounais des relations extérieures précise en son article 3 que les deux pays s'engagent à travailler ensemble pour assurer le progrès socioéconomique de leurs populations respectives dans une coopération qui tient compte de leur passé historique.<sup>3</sup> Il faut davantage analyser cet article pour constater qu'il était aménagé en faveur du Cameroun. L'on était en effet en présence de partenaires aux potentialités disproportionnées : le Cameroun venant du Sud et pays en voie de développement, la France du Nord et puissance développée.

---

<sup>3</sup> Archives Nationales de Yaoundé (ANY). IRE, Accord de coopération Franco-camerounaise, 1960.

Moelle Kombi (1996) indique à partir du tableau suivant, qu'en fin d'année 1980, le Cameroun avait établi des accords de coopération bilatérale avec les principaux pays développés d'Asie, d'Europe et d'Amérique.

**Tableau 1. Principaux accords bilatéraux de coopération conclus par le Cameroun en fin d'année 1980**

Partenaires	Dates de signature	Lieux de signature	Partenaires	Dates de signature	Lieux de signature
France	13-11-1960	Paris	Belgique	24-02-1970	Yaoundé
Etats-Unis	8-12-1961	Yaoundé	Canada	15-09-1970	Yaoundé
Russie	12-04-1962	Yaoundé	Chine	06-10-1977	Pékin
Royaume-Uni	20-08-1963	Londres	RFA	28-06-1988	Yaoundé

Source : Adapté de Kombi Moelle, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 86.

L'analyse de ce tableau indique assurément une coopération stratégique par laquelle le Cameroun s'était engagé vers toutes les grandes puissances susceptibles de lui apporter des concours intéressants pour son développement socioéconomique. On peut constater que le Cameroun dispose certes de partenaires dans le Sud, mais entretient plus sa coopération dans la direction Nord-Sud, car assuré d'y tirer plus de gains pour son développement. Contrairement à une coopération Sud-Sud avec des pays qui rencontrent les mêmes problèmes socioéconomiques que lui (Foutem, 2019). En outre, le Cameroun s'appuyait aussi sur un cadre juridique international en la matière, notamment la charte des Nations-Unies signée en 1945 qui invite les Etats développés à accompagner les pays en voie de développement dans leurs efforts de décollage économique à travers la coopération bilatérale entre Etats. Bien plus, le Cameroun se basait sur les décisions de la première Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de 1964, qui invitait les pays développés à réserver 0,7% de leur produit intérieur brut pour accompagner le développement des pays du Sud. L'aide bilatérale reçue par le Cameroun dans cette offensive a alors été d'un apport considérable



dans son développement socioéconomique, y compris celle reçue d'associations étrangères depuis la libéralisation imposée à la suite de l'ajustement structurel.

## **2. Analyse comparative de l'aide bilatérale et de l'aide des Organisations de la société civile étrangère au développement socioéconomique du Cameroun**

Les accords bilatéraux de coopération signés par le Cameroun dès 1960 se concrétisent au début de cette décennie par l'entrée sur son territoire d'importantes aides apportées par ses pays partenaires. A la suite de la crise de la dette de la décennie 1980, il lui est imposé la libéralisation du champ de développement socioéconomique. Des associations étrangères s'installent sur son territoire et engagent des actions sur le plan de développement. Il convient d'analyser les particularités et les points de convergence de ces deux formes d'aide.

### ***2.1. Les particularités de l'aide bilatérale étatique étrangère au développement socioéconomique du Cameroun : acteurs, modes opératoires et enjeux***

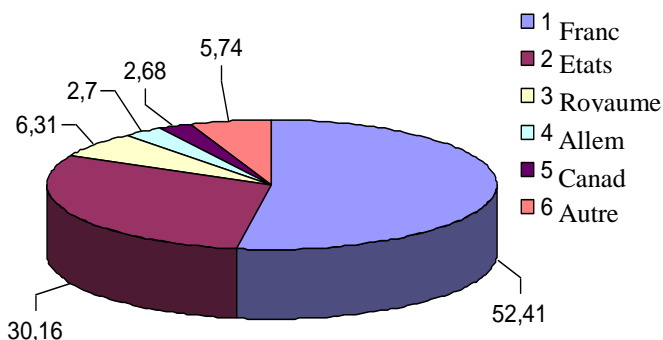
L'aide bilatérale étatique au développement est entendue ici comme l'ensemble des concours matériels, financiers et techniques apportés au Cameroun par ses Etats partenaires sur la base d'accords de coopération bilatérale qu'ils ont signés, concours destinés à l'accompagner dans l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de ses populations. Dans ce sens, il convient de relever que l'aide financière étatique bilatérale reçue par le Cameroun depuis 1960 prend diverses formes : l'aide financière est constituée des subventions, des prêts et des annulations de dettes (Foutem, 2019). Pour ce qui est de l'aide financière, le Cameroun en a reçue de ses pays partenaires dans divers projets. Laurent Zang (1978) fait remarquer qu'à la fin du premier plan quinquennal en 1970, le Cameroun avait reçu des subventions de 245.789 millions de dollars USD, apportées par les pays comme la France, le Royaume-Uni et le Canada pour les investissements dans le domaine agricole, mais surtout de la construction des voies de communication. Ces Etats visaient à travers ces appuis dans ce secteur, à permettre au Cameroun de situer son économie sur le champ de la croissance. Khan Buh (2009) indique que le Canada a apporté au Cameroun en 1973, un prêt de 3,7 milliards dans la construction du

pont sur le fleuve Konkli à Edéa, afin de permettre un accès d'engins automobiles dans le bassin agricole de Boumnyébel. Le tableau suivant présente l'aide bilatérale reçue par le Cameroun de ses pays partenaires dans le secteur agricole entre 1960 et 2005.

**Tableau N°2 : L'aide bilatérale à l'agriculture camerounaise par pays en millions de dollars US (1960-2005)**

	<b>Pays</b>	<b>Total</b>	<b>Part en %</b>
1	France	312.872	52,41
2	Allemagne	16.109	2,70
3	États-Unis	180.012	30,16
4	Canada	16.016	2,68
5	Belgique	8.876	1,49
6	Japon	10.189	1,71
7	Pays Bas	10.717	1,80
8	Royaume Uni	37.641	6,31
9	Suisse	3.417	0,57
10	Italie	1.104	0,18
	<b>Total général</b>	<b>596.953</b>	<b>100</b>

**Graphique 1: Répartition des contributions de l'aide bilatérale à l'agriculture en %**



Nkodo Ngonu, M. J., 2016, *Aide au développement de l'agriculture au Cameroun*, Yaoundé, MINADER, p. 34.

Ce tableau permet de se rendre à l'évidence que les partenaires bilatéraux du Cameroun ont fait du secteur agricole, l'un des principaux vers lesquels leurs soutiens au développement sont orientés dans ce pays. Ce fait se justifie par l'avantage que le Cameroun dispose depuis son indépendance à catalyser son développement à partir du secteur agricole. Le Cameroun dispose en effet des terres fertiles dans le Sud avec la grande forêt dense équatoriale, propices à la culture des tubercules, du cacao et de nombreuses autres cultures de rente. Dans la partie nord, le climat sec lui permet de cultiver le coton. Les exportations du Cameroun dans le secteur du cacao, du café et de l'Phévéa ont été estimées en 2005, à plus de 30% de l'ensemble des exportations des produits agricoles dans la zone CEMAC.

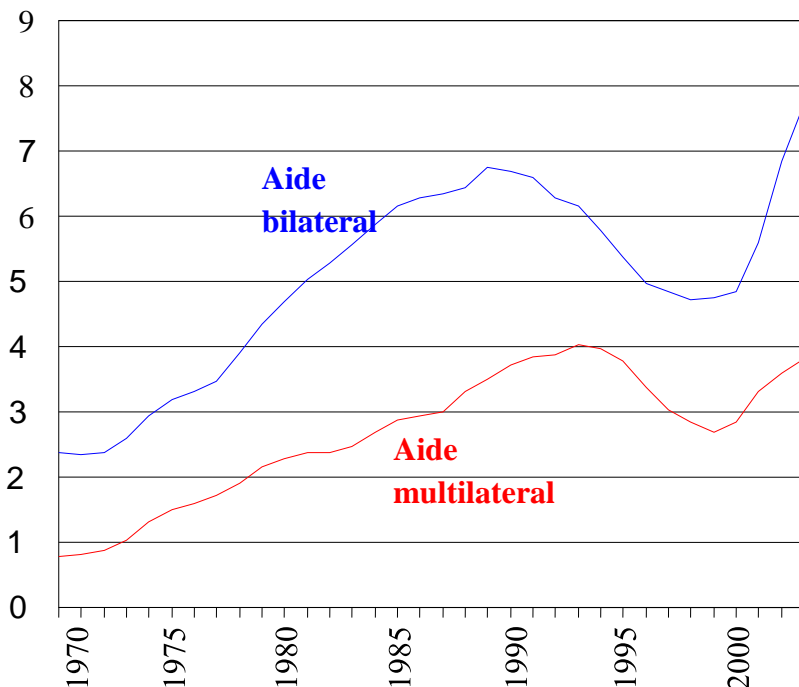
A côté de l'aide financière, le Cameroun a également reçu une aide matérielle d'une valeur importante de ses partenaires bilatéraux dans son développement. Il s'agit dans ce domaine, d'équipements de diverses natures apportés au Cameroun par des Etats développés dans plusieurs domaines. En ce qui concerne ce secteur, les machines sont à relever en priorité. Le Cameroun a alors reçu plusieurs machines dans ses installations industrielles, fournies par ces Etats pour renforcer la production. En 1987, le Japon avait alors offert à Alucam deux turbos destinés à renforcer la capacité énergétique de cette usine qui demeure la principale en Afrique centrale dans l'industrie métallurgique (Morelle, 2006). Ce don intervenait à la suite d'une demande faite par le Cameroun en 1985 auprès du Japon qui était à cette époque la principale puissance économique d'Asie et deuxième puissance économique du monde derrière les Etats-Unis (Fria-Manyi, 2005). Les capacités de production d'Alucam avaient alors augmenté de 25% (Sinkam, 1999), ce qui lui a permis d'étendre son marché au-delà de l'Union douanière et économique des Etats d'Afrique centrale (UDEAC).

On pourra alors remarquer que le principal mode opératoire de l'aide bilatérale reçue par le Cameroun de ses pays partenaires consiste en un appui multiforme de ces Etats aux secteurs stratégiques de l'économie du Cameroun, afin de lui permettre un décollage qui facilite son insertion dans l'économie-monde. Les principaux acteurs en sont les Etats avec lesquels le Cameroun a dûment signé des accords bilatéraux conformément aux règles du Droit public international. Relevons dans le même sens qu'avec leurs appuis, ces pays ont régulièrement permis

de développer au Cameroun une diplomatie économique entre leurs responsables gouvernementaux et ceux du Cameroun. Les enjeux sont alors observables au niveau d'une interaction gagnant-gagnant car les pays européens qui soutiennent le Cameroun dans le secteur agricole, obtiennent en retour des produits tropicaux qu'ils ne peuvent cultiver sur leur propre territoire. Brunel (1993) soutient dans ce sens que les pays comme la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne encouragent dès lors le Cameroun financièrement dans sa culture de café et de cacao qu'ils achètent en retour parce qu'ils ne peuvent pratiquer cette culture sur leurs propres terres situées malheureusement pour eux en milieu méditerranéen.

Par ailleurs, l'aide bilatérale étrangère au Cameroun a aussi dans certains cas été destinée au secteur social avec la construction des écoles et des hôpitaux entre autres. C'est le cas du projet japonais par lequel le gouvernement japonais a construit au Cameroun en 2008, des écoles au bénéfice du ministère camerounais d'éducation de base (Adidja Alim Youssouf, 2009). L'aide bilatérale a largement été au-dessus des autres types d'aide reçue par le Cameroun. Le graphique ci-dessous présente l'aide bilatérale comparativement à celle de l'aide multilatérale reçue par le Cameroun pour son développement entre 1970 et 2000.

**Graphique 1. Tendence de l'aide à destination du Cameroun en milliards d'euros**



Source : OCDE, *Aide au développement au tiers-monde*, Bruxelles, OCDE, 2003, p. 9.

Ce graphique renseigne à suffisance et au regard du volume de l'aide bilatérale, que le Cameroun accorde une place nettement importante à la coopération bilatérale dans ses recherches extérieures d'appuis au développement. Il convient de relever qu'avant l'entrée en scène de la Chine, les pays de l'Union Européenne étaient les principaux partenaires bilatéraux pourvoyeurs du Cameroun en aide au développement avec un volume de 68% de la valeur de l'aide bilatérale reçue par le Cameroun en 2000 (Gankeu, 2017). Cependant, il convient de relever que l'aide bilatérale étatique reçue par le Cameroun a connu un certain nombre de faiblesses relevables au niveau de son mode opératoire. Il s'agit d'abord d'une aide centralisée aux sommes des Etats donateurs et celui du Cameroun bénéficiaire. Ainsi, les populations à la base et surtout les acteurs de la société civile nationale n'ont pas été associés à sa réception ni à sa gestion. Ce qui fait que les populations ne

se reconnaissent pas souvent dans cette aide et abandonnent souvent très vite les projets qui en sont issus. A la suite de la crise de la dette de la décennie 1980 début décennie 1990, les institutions financières internationales ont imposé au Gouvernement camerounais de libéraliser la scène de développement socioéconomique. L'Etat du Cameroun a alors promulgué la Loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant libertés d'associations (Abega, 1999). Dans cette dynamique, des associations étrangères et plusieurs ONG se sont installées au Cameroun, afin de contribuer à son développement. Elles apportent depuis lors une aide plus locale, car destinée directement aux populations à la base, en contournant le gouvernement central.

## ***2.2. Analyse socioéconomique de l'aide des organisations de la société civile étrangère au développement du Cameroun : modes opératoires et enjeux***

L'entrée en scène et la prise en compte des Organisations de la société civile dans la scène internationale ont sonné comme un son de victoire pour les défenseurs de la libéralisation des relations internationales. La scène internationale est longtemps restée l'apanage des seuls acteurs étatiques, notamment depuis la signature des traités de Westphalie à Munster et Osnabrück en 1648 après la dislocation du Saint Empire Romain Germanique (Pokam, 2008). La signature de ce traité avait en effet posé les bases d'un nouvel ordre mondial, mais qui continuait d'être dominé par les Etats (Duroselle, 1990). Ainsi, seule la diplomatie au sens stato-centré avait droit de citer. Seuls des rapports entre Etats avaient un sens. Par contre, comme le signifient de nombreux penseurs comme Kéhoane et James Rosenau, plusieurs organisations infra-étatiques à l'instar des collectivités territoriales décentralisées et les assemblées nationales, contribuent à donner un sens aux relations internationales aux côtés des Etats (Pokam, 2008). Dans la même veine, les acteurs économiques transnationaux comme les multinationales, les organisations de coopération sous-régionale influencent aussi bien les relations internationales. Les associations caritatives internationales à l'instar des mouvements confessionnels, les ONG, les associations intellectuelles, les syndicats, les associations diasporiques et autres acteurs non étatiques ont contribué depuis l'avènement de l'ONU à donner un nouveau sens à l'évolution de la vie internationale (Abega, 1999). L'ONU a en fait prévu des mécanismes pour accréditer auprès d'elle des ONG dont les voix comptent dans ses agendas

internationaux (Tatadjeu, 2010). Il est évident de constater d'autre part que l'aide internationale au développement mobilisée par les organisations internationales, les ONG, les associations caritatives, les mouvements diasporiques et les collectifs concurrencent depuis 2000 le volume des masses d'aide mobilisées par les Etats dans la coopération inter-étatique (Djonko et al., 2020).

C'est dans cette dynamique qu'il faut analyser l'aide au développement enregistrée au Cameroun en provenance des OSC étrangères. Les OSC étrangères intervenant dans l'appui au développement du Cameroun doivent être situées dans leur contexte pour mieux saisir la particularité de leurs aides. Il convient dans ce sens de dire que lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale prennent contrôle de l'économie du Cameroun au début de la décennie 1990 dans le cadre de l'ajustement structurel, ils conditionnent leurs prêts au gouvernement camerounais contre quelques mesures d'austérité. Il est alors demandé à l'Etat de limiter ses subventions aux denrées de première nécessité, aux systèmes de santé et d'éducation (Sinkam, 1999). En outre, l'Etat est sommé de procéder aux licenciements dans la fonction publique, tout en limitant le recrutement de nouveaux fonctionnaires. Le secteur social a en effet reçu le plus gros coup de la pression de l'ajustement structurel au Cameroun. Ce qui a fait remarquer au Programme des Nations Unies pour le développement que la misère a augmenté d'un seuil de 24% dans les pays en voie de développement entre 1990 et 1996, l'Indice de développement humain (IDH) ayant baissé de près de 10 points (Djonko et al., 2020). La pauvreté s'était emparée des ménages camerounais, provoquant l'incapacité des parents à scolariser leurs enfants, les soigner et les nourrir, car l'Etat avait « démissionné » du secteur social. On enregistra de multiples grèves dont les manifestations caractérisées de « villes mortes » au Cameroun entre 1990 et 1993 (Abega, 1999).

Les ONG étrangères et les autres associations de bienfaisance qui s'installent au Cameroun dans cette période vont alors se concentrer sur ce domaine social abandonné par l'Etat. Leurs principaux appuis vont effectivement dans la promotion de l'éducation par la construction d'écoles, la promotion de la santé par la construction des centres de santé, la prise en charge des handicapés et des personnes vulnérables. On peut alors observer que ces associations étrangères intervenant au Cameroun visaient à corriger le mal causé au développement humain

par l'austérité de l'ajustement structurel qui accordait la priorité au secteur macro-économique. Dans son mémoire qui traite de la coopération médicale internationale dans la ville de Dschang, Gankeu (2017) indique que l'hôpital Saint-Vincent de Paul de Dschang a noué depuis 1992 des relations avec des associations caritatives étrangères qui lui ont apporté en moyenne entre 1994 et 2014, des appuis financiers de l'ordre de près de 398.000.000FCFA. L'auteur ajoute par ailleurs que cet hôpital a des associations partenaires dont d'autres l'accompagnent dans la prise en charge des salaires de certains personnels, le paiement des frais médicaux de personnes vulnérables soignées dans cet hôpital, la prise en charge des frais d'antirétroviraux pour les patients du SIDA ou encore dans l'élargissement de son parc automobile. Il indique dans ce sens qu'en 1997, l'association internationale pour l'enfant chrétien a apporté un financement de 89.000.000FCFA à cet hôpital pour acquérir des ambulances, afin de renforcer ses interventions dans les urgences. Dans la même veine, Tadjou (2010) relève qu'en 2004, l'ONG suisse « Avenir des jeunes » avait entrepris au Nord-Cameroun, un projet de construction de 10 écoles publiques dans ses trois régions septentrionales, avec un budget de 250.000.000 FCFA. L'auteur poursuit dans son travail que cette ONG avait spécialement choisi cette zone, au regard de son enclavement et du retard du développement de l'éducation que le septentrion camerounais connaît. Relevons à sa suite que le mode opératoire de l'aide des OSC étrangères consiste à alléger les peines humaines, assurer la formation morale et intellectuelle de l'individu, pour faire de lui un citoyen à mettre au service du développement économique (Méfouague, 2008). C'est le lieu de mentionner que depuis 1999, le diocèse de Bafoussam à l'Ouest-Cameroun a signé un accord avec le mouvement confessionnel caritatif nommé *Caritas polonais*, qui prend en charge chaque année à hauteur de 14.000.000FCFA, les frais de scolarité des enfants vulnérables fréquentant les collèges catholiques dudit diocèse. Dans le même sens, elle soutient que l'ONG allemande *Brot fur die Welt* (Pain pour le monde en français) a apporté un financement de 123.000.000FCFA au Centre de rééducation des sourds et malentendants (CERSOM) dans la Région de l'Ouest en 2003, destiné à construire un atelier de menuiserie, un autre de mécanique, puis un troisième pour la soudure et un dernier pour la coiffure.



L'action de cette ONG était alors consacrée à la promotion de l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes handicapées, afin de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus après leur formation (Bourdarias, 2003). Les aides des associations étrangères qui interviennent dans l'appui au développement au Cameroun sont alors destinées aux comités locaux de développement, les ONG locales, les coopératives, les associations de jeunes, les associations nationales d'élite, les orphelinats, les centres d'accueil des enfants désœuvrés et de la rue ou encore les communes. Leurs aides sont ainsi destinées aux acteurs locaux de développement, dans le but de corriger la centralisation qui caractérise l'aide bilatérale qui se négocie et connaît tous ses autres contours au sommet de l'Etat. Berche (1985) relève que le rôle premier de l'aide des associations étrangères est de promouvoir un développement local qui prenne en compte les réalités et les besoins sociologiques des bénéficiaires. Il convient de procéder à une confrontation proprement dite de l'aide de la coopération inter-étatique et celle des organisations de la société civile étrangère, afin d'y saisir leur degré de convergence et leur point de divergence.

### ***2.3. Une comparaison proprement dite de l'aide de la coopération bilatérale étatique et celle des OSC étrangères : points de convergence et de divergence***

Bien qu'elles interviennent toutes dans le développement d'un même territoire qui est celui du Cameroun, l'aide bilatérale et l'aide d'associations étrangères revêtent des points de convergence et de divergence. Pour ce qui est de leurs points de convergence, il faut relever d'emblée qu'elles se justifient toutes par le statut de pays en voie de développement que revêt le Cameroun (Béhalal, 1997). Le nombre d'Etats partenaires de développement du Cameroun ainsi que des associations étrangères de promotion de développement qu'on peut y recenser émane donc de son statut de pays candidat au processus de développement (PCPD) comme l'indique Sinkam (1999), ou encore de pays dans le besoin comme le souligne Foutem (2019).

D'autre part, on remarque que ces deux catégories d'acteurs (Etats étrangers et associations étrangères) se retrouvent dans tous les secteurs, même s'ils ont des spécialisations ou une forte tendance pour certains secteurs de développement. Dans cette dynamique, on remarque que les Etats partenaires du Cameroun y ont construit des écoles, des hôpitaux et financé des programmes de promotion de la

famille, même si leurs appuis sont plus concentrés dans les secteurs d'industrie, agricole, le commerce ou encore l'exploitation minière. Les associations étrangères elles aussi sont intervenues par endroit dans l'appui au développement économique au Cameroun, même si leurs actions sont davantage observées dans le secteur social comme analysé ci-dessus. Abega (1999) présente dans ce sens, le financement de 45 millions apporté par l'ONG anglaise *Youth Care* pour soutenir 10 Groupes d'initiative commune des jeunes exerçant dans la culture du cacao dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. A sa suite, Béhalal (1997) soulignait que l'« Association internationale pour l'alimentation » avait quant à elle financé en 1996 à hauteur de 123.000.000CFA, un programme de modernisation de l'élevage bovin dans la Région d'Extrême-Nord du Cameroun, dont les bénéficiaires étaient les GIC d'éleveurs tenus par des populations bororo minoritaires.

Pour ce qui est de leurs points de divergence, on peut d'emblée relever leurs quantités. Les aides de la coopération bilatérale étatique sont plus élevées en volume et destinées aux projets macro-économiques comme les infrastructures routières, l'industrialisation, le développement portuaire et la modernisation de l'agriculture. Par contre, celles des associations et ONG étrangères sont plus modestes en termes de volume et dirigées vers le développement social dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la promotion de la condition humaine. En outre, les Etats sont au sens juridique les principaux acteurs de l'aide bilatérale, tandis que les individus rassemblés au sein d'associations sont en fait les acteurs majeurs de l'aide de la société civile étrangère reçue par le Cameroun (Bourdarias, 2003). On remarque dans la même veine que les principaux destinataires des aides mobilisées par ces deux types d'acteurs diffèrent. Le Gouvernement camerounais est en effet le bénéficiaire direct et de droit de l'aide d'Etats étrangers, alors que les bénéficiaires des aides mobilisées par les associations étrangères sont au niveau local et constitués d'ONG nationales, d'associations de jeunes, des comités locaux, les coopératives de producteurs et les centres de promotion des personnes vulnérables. On dirait dans ce sens avec Foutem (2019) que l'aide bilatérale développe une diplomatie gouvernementale entre le Cameroun et ses pays partenaires, tandis que l'aide des associations étrangères développe une diplomatie locale entre les organismes locaux de développement au Cameroun et les associations étrangères.

L'autre différence est le caractère très formel de l'aide bilatérale qui repose sur des conventions et accords dûment signés entre le Cameroun et les pays pourvoyeurs, tandis que l'aide des associations étrangères ne s'encombre pas trop des aspects formels et juridiques. Sinkam (1999) explique dans ce sens que plusieurs associations camerounaises et des comités locaux de développement non légalisés ont souvent reçu des aides financières ou matérielles d'ONG ou d'associations étrangères, pourvu qu'un des leurs ait une relation avancée avec les promoteurs de cette ONG basée dans un pays développé qui s'intéresse à leurs activités. Cependant, notons que même si l'on ne nie pas leur valeur dans l'appui au développement du Cameroun, les aides apportées par les Etats partenaires du Cameroun et les OSC étrangères revêtent quelques aspects critiques que l'on peut analyser pour mieux les saisir.

### **3. Aspects controversés des aides bilatérales et des aides de la société civile étrangère reçue par le Cameroun pour son développement**

Il est intéressant de progresser à travers une étude bilan, qui revient sur les mérites, mais aussi les insuffisances de ces deux formes d'aide ; l'aide bilatérale et l'aide des organisations de la société civile étrangère.

#### ***3.1. Les mérites de l'aide bilatérale et de l'aide des organisations de la société civile étrangère dans l'appui au décollage socioéconomique du développement du Cameroun indépendant***

S'il y a un aspect des relations internationales qui est objet de polémique entre les analystes internationalistes, c'est l'aide internationale au développement. Cette polémique repose en effet sur la bi-conception de l'aide qui est en même temps peinte par certains analystes comme outil de recolonisation d'anciennes possessions devenues indépendantes, mais aussi comme moyen légitime pour soutenir le progrès des pays en voie de développement (Ziegler, 2002). Dès lors, il est intéressant quand l'on analyse chaque acteur intervenant dans les mouvements d'aide en relations internationales, de prendre en compte cette double dimension.

L'aide des Etats partenaires du Cameroun lui a ainsi permis de se doter d'infrastructures routières de qualité avec par exemple la Ring-road

Bamenda construite par les Anglais, de moderniser ses structures industrielles, de moderniser ses structures portuaires et d'amorcer une mécanisation de son agriculture avec les tracteurs acquis par don de l'étranger.

En outre, le système éducatif du pays s'est modernisé avec la construction d'écoles comme celles acquises grâce au don japonais en 2008 (Foutem, 2019). Le système de promotion sociale des personnes vulnérables quant à lui a bénéficié d'un accompagnement des associations étrangères pour le développement, tout comme les handicapés ont pu s'insérer socialement grâce à des appuis d'organisations caritatives étrangères. Ces aides ont aussi plusieurs limites.

### ***3.2. Les insuffisances et éléments critiques des aides bilatérales et des organisations de la société civile étrangère au développement du Cameroun***

Les mérites relevés ci-dessus sur la contribution de ces deux formes d'aide au développement du Cameroun ne doivent pas obstruer les aspects pervers de l'aide au développement reçue par le Cameroun. L'aide reçue par le Cameroun des puissances étrangères a créé sa dépendance à l'aide, qui a inhibé ses propres capacités. Dans plusieurs projets en effet, le Gouvernement camerounais accorde la priorité aux appuis étrangers. En outre, l'aide procurée par ces puissances est destinée à leur garantir des concessions d'exploitations forestières, pétrolières et minières sur le territoire camerounais. Du fait de l'aide qu'elle a régulièrement apportée au Cameroun, la France s'est assurée une libre-circulation de ses multinationales au Cameroun (Djonko et al., 2020). L'aide devient dans ce sens un outil de néo-impérialisme et de recolonisation comme le démontrent bien Mende (1968), Yash Tandon (2009) et Dambissa Moyo (2010).

Quant à l'aide des ONG et d'autres associations étrangères dites caritatives et à but non lucratif, elle n'est pas aussi philanthropique dans tous les cas comme d'aucuns le prétendent. Les ONG sont dans la plupart des cas, des bras séculiers de leurs gouvernements d'origine, chargées par des politiques sulfureuses d'espionner et renseigner leurs gouvernements sur les réalités profondes d'Etats dans lesquels elles interviennent, prétendant soutenir le développement local. C'est le cas de l'ONG américaine *Peacecorps*, qui a des actions au Cameroun, mais qui a été citée plusieurs fois dans le financement des coups d'Etats au

profit du Gouvernement des Etats-Unis en Amérique latine dans la décennie 1970 (Ziegler, 2002). La plupart d'ONG et associations étrangères travaillant au Cameroun sont manipulées par les citoyens camerounais avec lesquels les responsables entretiennent des relations, raison pour laquelle même des cas de projets détournés ne manquent pas.

## **Conclusion**

Il ressort de cette analyse que les aides des pays partenaires du Cameroun dans le cadre bilatéral et celles des associations de la société civile étrangère ont apporté une contribution importante pour son développement depuis son accession à l'indépendance. L'aide au développement reçue par le Cameroun se justifie par les difficultés multiples avec lesquelles il accède à l'indépendance. L'aide était alors un moyen pour faire face à ces difficultés. Le Cameroun s'engagea dans la coopération inter-étatique et en reçut plusieurs soutiens, sauf que ces derniers ont souvent été instrumentalisés pour le « recoloniser », tout comme les appuis apportés par les associations et ONG étrangères qui entrent dans sa scène de développement à partir de la décennie 1990 à la suite des programmes d'ajustement structurel. Cependant, il convient de dire dans le volet de la recherche action de cette étude, que l'aide doit rester un complément et non une priorité dans les programmes de développement du Cameroun comme ceux des autres Etats en développement d'Afrique. L'aide au développement présente le danger de ne pas toujours obéir aux besoins prioritaires du pays bénéficiaire, surtout que c'est le donateur qui choisit le type d'offre à faire. D'où l'urgence et l'importance pour le Cameroun s'il veut réussir son émergence, de mettre un accent sur ses programmes endogènes de développement. Nous suggérons dans cette logique qu'il accélère par exemple sa décentralisation pour outiller ses habitants dans leurs propres initiatives locales de développement. L'Etat peut également procéder à la révision de sa politique fiscale, afin d'encourager l'investissement des citoyens au bas niveau de l'échelle sociale, au bénéfice de l'entrepreneuriat communautaire.

## Sources et références bibliographiques

**Abega Séverin Cécile** (1999), *Société civile et réduction de la pauvreté*, Yaoundé, CLE.

**Adidja Alim Youssouf** (2009), « Préface », in *Document d'exploitation des écoles « Don japonais »*, Yaoundé.

Archives Nationales de Yaoundé. 1RE, Accord de coopération Franco-camerounaise, 1960.

**Bayart Jean François** (1989), *L'État au Cameroun*, Paris, FNSP.

**Behalal Ambroise** (1997), *L'aide bilatérale au Cameroun*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé 1.

**Bekolo-Ebe Bertrand** (1993), « Pour une reprise de la planification économique en Afrique », in *Africa Development*, Vol 18, N° 4, pp. 56-72.

**Berche Thierry** (1985), « À propos d'une association de développement sanitaire : l'Église catholique en Afrique et les soins de santé primaires », in *Sciences sociales et santé*, Volume 3, N°3-4, pp. 87-102.

**Bonda Jean** (2007), *Déterminants de l'épargne et du crédit, et leurs implications pour le développement rural au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

**Bourdarias Françoise** et al. (2003), « Les ONG », in *Journal des anthropologues [En ligne]*, p. 94-95 |, mis en ligne le 22 février 2009. URL : <http://jda.revues.org/1938>, pp. 56-71, consulté le 22 mai 2015, 12h32-15h21.

**Brunel Sylvie** (1993), *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Seuil.

**Djonko Dongmo Charles, Foutem Thierry Martin et Pountougnigni Boris Ludovic**, (2020), *Multinationales et problématique du développement au Cameroun : Décryptage d'une participation controversée et aux allures impérialistes*, Yaoundé, Monange, 2020.

**Duroselle Jean-Baptiste** (1990), *Les relations internationales depuis 1919*, Paris, Dalloz.

**Fark-Grûninger Michèle** (1995), *La transition économique à l'Ouest-Cameroun*, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Faculté des Sciences économiques, Université de Zürich.

**Foutem Thierry Martin** (2016), *L'aide internationale au développement dans la Menoua : De la coopération inter-étatique à la coopération décentralisée (1960-2007)*, Mémoire de Master en Histoire, FLSH, Université de Dschang.

**Foutem Thierry Martin** (2019), *L'aide internationale au développement dans les municipalités de Bamenda et de Bafoussam : De la coopération inter-*

*étatique à la coopération décentralisée (1960-2010)*, Thèse de Doctorat en Histoire, FLSH, Université de Dschang.

**Foutem Thierry Martin** (2019), « Aide extérieure au développement et nouvelle forme de colonisation du Cameroun par ses ex-métropoles (1960-2009) », in Batibonak Paul, *Les indépendances inachevées en Afrique. Entours économiques de la néocolonisation*, Yaoundé.

**Frii-Manyi Anjoh Rose** (2005), *USAID Cameroon and contribution to self-reliance development: a case study of the North West cooperative associations 1990-1998*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé 1.

**Gankeu Giresse Trésor** (2017), *L'hôpital Saint Vincent de Paul et la coopération médicale étrangère dans la Menoua*, Mémoire de Master en Histoire, FLSH, Université de Dschang.

**Khan Mbuh Eric** (2009), *Canadian financial and technical assistance to Cameroon (1962-2009)*, Thèse de Master en Histoire, FLSH, Université de Dschang.

**Kombi Moelle Narcisse** (1996), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

**Komepule Kome** (1998), *The structure, functioning and role of MINREX*, Mémoire de Maîtrise en Relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé.

**Koufan Menkene Jean** (2017), « Le Cameroun et l'Allemagne : une relation postcoloniale teintée de nostalgie et d'altruisme intéressé », in Abwa Daniel (dir), *Il y a cent ans les Allemands quittaient le Kamerun. Histoire d'une rupture-continuité (1916-2016)*, Acte du colloque international sur le centenaire du départ des Allemands du Kamerun, Yaoundé, Les Grandes Éditions, 2017.

**Méfouague Régine** (2008), *Association des jeunes et promotion du genre au Cameroun : cas de la Région de l'Ouest*, Thèse de Master en sociologie, FLSH, Université de Dschang.

**Menda'a Tadadjeu Johanna** (2010), *Société civile et édification de l'unité africaine : la lente gestation du conseil économique, social et culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC) 1990-2010*, Thèse de Master en Histoire, FLSH, Université de Dschang.

**Mende Tibor** (1978), *De l'aide à la recolonisation*, Paris, Seuil.

**Morelle Marie** (2006), « Les enfants des rues, l'État et les ONG : qui produit l'espace urbain ? » Les exemples de Yaoundé (Cameroun) et

d'Antananarivo (Madagascar), in *Afrique contemporaine*, n°217, pp. 123-138.

**Moyo Dambissa**, (2010), *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Caroline, Charhon.

**Nkodo Ngono Marie Jeanine** (2016), *Aide au développement de l'agriculture au Cameroun*, Yaoundé, MINADER.

OCDE (2003), *Aide au développement au tiers-monde*, Bruxelles, OCDE.

**Pokam Hilaire** (2008), *Institutions et relations internationales théories et pratiques*, Yaoundé, Éditions de l'Espoir.

**Sinkam Nana Samuel** (1999), *Le Cameroun dans la globalisation. Conditions et prémisses pour un développement durable et équitable*, Yaoundé, CLE.

**Smouts Marie Claude** et al., (2006), *Dictionnaire des Relations internationales 2<sup>e</sup> éd.*, Paris, Dalloz.

**Stoissinger Georges** (1990), *Might of nations, world politics of times 9<sup>th</sup> ed* New York, Mcgraw Hill Publishing Company.

**Takougang Jean et Krieger Miler** (1998), *African states and society in the 1990s: Cameroon's political crossroads*, Boulder Colorado, Westview Press.

**Tandon Yash** (2009), *En finir avec la dépendance à l'aide*, Genève, CETIM.

**Zang Laurent** (1978), *Aide extérieure et développement. Le cas du Cameroun (1970-1976)*, Mémoire du Diplôme de 3<sup>e</sup> cycle en Relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé 2.

**Ziegler Jean** (2002), *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard.